Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 038-213802499-20261021-01_01_2026_090-DE

VILLE
de
MONTBONNOT
SAINT-MARTIN
(38330)

N° 01_01_2026_090

République Française
Département de l'Isère
Arrondissement de Grenoble
Canton de Meylan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six

Le mercredi 21 octobre 2026

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François CLAPPAZ, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 15 octobre 2026

Présents : M. Jean-François CLAPPAZ, Maire – Mmes Caroline HALLE, Sonia LAZREG SEGARD, Laurence GUILLEMIN, Laurence ROUVILLOIS – MM. Patrick DESCHARRIERES, Paul KLEIN, Gilles FARRUGIA, Jean-Baptiste PERIN, Adjoint(e)s. Mmes Sophie ARMAND, Marie-Claire ALBERTO, Emeline BUCHOUD, Hélène VACELET. MM. Roger BOIS, Dominique BONNET, Laurent COQUET, Alexis ISAAC, Jérôme VINTI, Mathis GARNIER, Alain MAFFET, Antoine MOUDRU-BARRE.

Pouvoirs : Mme Anne-Marie SPALANZANI (pouvoir à M. Gilles FARRUGIA), Mme Ruxandra HERA (pouvoir à M. Jean-Baptiste PERIN), Mme Ghesline PRAS (pouvoir à Mme Sophie ARMAND), Mme Anne GHELFI (pouvoir à M. Patrick DESCHARRIERES), Mme Ambre GUITTRE (pouvoir à Mme Sonia LAZREG SEGARD), M. Laurent DESGOUIS (pouvoir à Alain MAFFET), M. Philippe COURTOIS (pouvoir à Paul KLEIN).

Absente non-excusée : Lorène PUNGIER

M. Dominique BONNET est nommé secrétaire.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	28
Nombre de voix pour	28
Nombre de voix contre	0
Abstention	0
NPPV	0

OBJET :

Budget Principal
Exercice 2026

Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Sur le rapport de Jean-François CLAPPAZ, Maire

Et au vu de la demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables présentée par le SGC Le Touvet, il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les montants détaillés au sein de l'état présenté pour un montant total de 2 605.78 €.

Sur le budget principal 2026, cette charge sera budgétisée en décision modificative et sera imputée au compte 6541 en section de fonctionnement.

Certifie exécutoire

Publié sur le site Internet www.montbonnot.fr et inséré au registre des délibérations de la commune de Montbonnot-Saint-Martin

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 038-213802499-20261021-01_01_2026_090-DE

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve cette délibération.

Fait à Montbonnot Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Jean-François CLAPPAZ

Le secrétaire de séance,
Dominique BONNET

MAIRIE DE MONTBONNOT ST MARTIN (38330)

Annexe : Etat du SGC Le Touvet